

## Foire aux questions

### Qu'est-ce que le recensement des élèves?

Nous comptons tous : Le recensement des élèves du Hamilton-Wentworth District School Board (HWDSB) est un questionnaire confidentiel volontaire qui interrogera les élèves sur leur identité (race, sexe, etc.) afin de cerner et de faire face aux obstacles systémiques.

### Quelles questions figurent dans le questionnaire?

En fonction de l'âge de l'élève, les questions du recensement peuvent porter sur les langues, l'identité autochtone, l'origine ethnique, la race, la religion, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps, le lieu de naissance, la citoyenneté et le statut d'immigrant.

Notre approche est conforme aux normes relatives aux données antiracistes établies par la *Loi de 2017 contre le racisme* et vise à relever et à corriger les inégalités en matière de possibilités et de résultats des élèves. Pour consulter le questionnaire de recensement, veuillez visiter notre site Web à [www.hwdsb.on.ca/weallcount](http://www.hwdsb.on.ca/weallcount) (en anglais seulement).

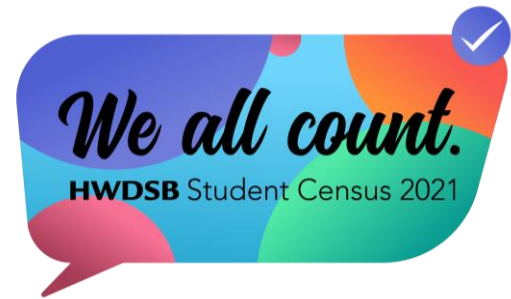
### Pourquoi le HWDSB procède-t-il à un recensement des élèves?

De nombreux conseils scolaires ont effectué un recensement de leurs élèves. En fait, la *Loi de 2017 contre le racisme* et le [Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation](#) exigent que les conseils scolaires recueillent et communiquent ces données. La Commission ontarienne des droits de la personne estime que la collecte de données peut jouer un rôle essentiel dans la réalisation de résultats équitables et l'élaboration de stratégies solides en matière de droits de la personne en aidant l'organisation à identifier les lacunes dans les services.

Au HWDSB, le recensement constitue l'un des projets prioritaires de notre [plan d'action pour l'équité](#) (en anglais seulement). Les données nous aideront à comprendre les besoins des élèves et des familles, à cerner les obstacles systémiques et à y faire face et à prendre des décisions fondées sur des données probantes pour obtenir des résultats plus équitables.

### Comment ferez-vous passer le questionnaire aux répondants?

**Apprenants en personne – de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année :** Chaque élève ramènera à la maison une copie papier du questionnaire de recensement, y compris cette lettre. Le père ou la mère répondra au questionnaire au nom de leur enfant et le retourneront à l'école. S'ils préfèrent y



répondre en ligne, il leur suffit d'utiliser le lien sécurisé qui leur sera également fourni. Nous vous prions de ne répondre qu'à seul questionnaire par élève (en ligne ou sur papier).

**Apprenants à distance – de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année :** Nous enverrons par courriel un lien sécurisé vers le questionnaire de recensement pour que le père ou la mère puisse y répondre en ligne au nom de leur enfant. Des copies imprimées sont disponibles sur demande auprès de l'enseignant de votre enfant. Nous vous prions de ne répondre qu'à seul questionnaire par élève (en ligne ou sur papier).

**Apprenants en personne et à distance – de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année :** Nous enverrons par courriel un lien sécurisé aux élèves de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pour qu'ils puissent répondre au questionnaire de recensement en ligne pendant les heures de cours, avec l'aide de l'enseignant. Des copies imprimées sont disponibles sur demande auprès de l'enseignant de votre enfant. Nous vous prions de ne répondre qu'à seul questionnaire par élève (en ligne ou sur papier).

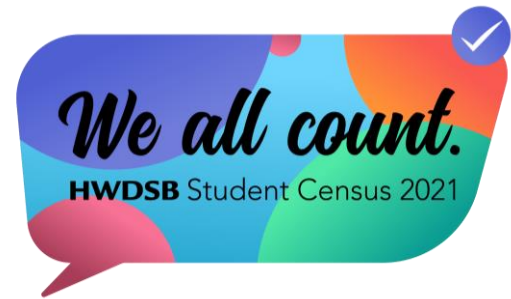
## Comment utilisera-t-on les données?

Nous utiliserons les données pour comprendre la composition de la population scolaire du HWDSB et pour produire des rapports sur les résultats, les possibilités et la participation des élèves aux programmes. En définissant les tendances et les lacunes, nous serons en mesure de voir quels groupes sont sur- ou sous-représentés dans certains domaines. Le HWDSB utilisera cette analyse des tendances pour axer son travail sur l'amélioration des milieux scolaires, la suppression des pratiques discriminatoires et l'élimination des obstacles à la réussite des élèves. Nous rendrons compte publiquement des résultats du recensement et de la façon dont ces données ont contribué à orienter les programmes, les stratégies, les politiques, les pratiques, les ressources et les soutiens du HWDSB.

## Comment le HWDSB assurera-t-il la protection des renseignements personnels des élèves?

Le HWDSB s'engage à respecter la vie privée des élèves et des familles et à assurer la confidentialité des renseignements qu'il recueille à leur égard. Les données du recensement des élèves sont recueillies en vertu de la *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15 et de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2 et sont conformes à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56.

Le recensement des élèves est confidentiel, mais il n'est pas anonyme. Les réponses individuelles des élèves seront regroupées à des fins d'analyse, de sorte qu'aucune information individuelle sur les élèves ne permette de les identifier. Les réponses recueillies seront stockées



dans une base de données sécurisée et confidentielle et ne seront accessibles qu'au personnel de recherche et d'analyse autorisé du HWDSB afin de dégager et de résumer les tendances parmi les élèves du HWDSB.

## Doit-on obligatoirement répondre au questionnaire de recensement?

La participation au recensement est volontaire. Toutefois, nous encourageons les élèves d'y participer afin qu'on puisse se faire une idée juste de notre population scolaire. Un taux de réponse élevé nous aidera à mieux cerner les obstacles, à élaborer des stratégies et à prendre des décisions éclairées pour éliminer les obstacles à la réussite et au bien-être des élèves. Les familles qui ne veulent pas que leur enfant y participe peuvent se retirer du recensement en utilisant le formulaire à cette fin sur le portail des parents.

## Comment le questionnaire de recensement des élèves du HWDSB a-t-il été élaboré?

Les questions du recensement des élèves du HWDSB sont conformes aux questions types des normes relatives aux données antiracistes de la *Loi de 2017 contre le racisme*. Ces questions sont utilisées pour identifier et corriger les inégalités dans les possibilités et les résultats des élèves. Au niveau local, l'élaboration du recensement a été guidée par la contribution importante d'une vaste gamme d'élèves et de membres de familles, du personnel et de la communauté. Nous avons tenu des consultations afin de recueillir les commentaires de la communauté. Nous avons également suivi les pratiques exemplaires en matière de planification, d'élaboration, d'analyse et d'application des résultats du recensement des élèves.

## Quand pourrai-je voir les résultats du recensement?

Une fois le recensement effectué en avril 2021, le personnel de la recherche et de l'analyse procédera à l'analyse des données et rendra compte publiquement des résultats en novembre 2021. Le HWDSB communiquera aux élèves et aux familles les décisions prises à partir des données recueillies lors du recensement des élèves.

## Met-on ce recensement à la disposition des élèves ayant des besoins particuliers?

Oui. Selon la nature des besoins de l'élève, nous prendrons pour lui les mesures lui permettant de participer (la technologie d'assistance nécessaire, par exemple). Au besoin, des employés de soutien comme des assistants en éducation aideront l'élève en question. De plus, nous demanderons à un membre de la famille de remplir le recensement au nom de l'élève si celui-ci ne peut le faire en raison de ses troubles.



## Ce recensement est-il offert dans des langues autres que le français?

Oui, il est disponible en anglais et dans dix des langues les plus parlées dans le HWDSB : l'arabe, le chinois, le persan, le karen, le kurde, le coréen, le somalien, l'espagnol, l'ourdou et le vietnamien. Nous avons aussi créé des documents audio pour les familles dont les enfants fréquentent des niveaux allant de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année et pour les élèves qui apprennent l'anglais, qui fréquentent des niveaux allant de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et qui lisent mal la langue de leurs parents. Pour ce qui est des langues non mentionnées ici, la famille, l'agent d'intégration des élèves ou l'éducateur peut demander un interprète en écrivant à [census@hwdsb.on.ca](mailto:census@hwdsb.on.ca) ou en communiquant avec l'école.

## Vous avez des questions?

Nous vous invitons à nous poser des questions pendant notre préparation du recensement. Pour en apprendre plus à ce sujet, veuillez consulter notre site Web à [www.hwdsb.on.ca/weallcount](http://www.hwdsb.on.ca/weallcount) (en anglais seulement) où vous trouverez une foire aux questions (FAQ) sur le recensement que nous alimentons au fur et à mesure qu'on nous pose des questions. Vous pouvez également communiquer avec notre équipe du recensement des élèves à [census@hwdsb.on.ca](mailto:census@hwdsb.on.ca).